

→ L'INFO DES BERTHELAI

SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER



Chez nous, vous êtes chez vous !





1 Ma municipalité

pages 3 à 6



2 Ma sécurité

pages 7 à 8



3 Alerte info!

PAGE 9



4 Section jeunesse

pages 10 à 11



5 Location de salle

PAGE 12



6 Bibliothèque

PAGE 13



7 Urbanisme

PAGE 14



8 Informations municipales

PAGE 15





MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

En ce début d'été, je tiens à vous souhaiter d'excellentes et agréables vacances. Sachez mettre à profit cette période estivale pour vous ressourcer, loin des soucis quotidiens, et ainsi reprendre votre travail ou vos activités en pleine forme.

Le contexte économique et les orientations gouvernementales évoluent rapidement, ce qui amène parfois son lot de défis pour les municipalités. Soyez toutefois assurés que mon équipe et moi restons concentrés sur l'essentiel : offrir des services de qualité et préserver le milieu de vie exceptionnel dont nous avons la chance de profiter à Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Autrement, je ne peux passer sous silence le dossier de l'heure dans notre région : le regroupement de huit municipalités utilisatrices de l'aréna Joannie Rochette dans le but de l'acquérir, de la rénover et de la mettre aux normes. Le dossier progresse bien et une demande de subvention a été déposée le 19 juin dernier. Je suis très optimiste, enthousiaste et persuadé que ce dossier sera une réussite.

D'ailleurs, je tiens à remercier les conseillers qui travaillent avec moi pour le mieux-être de notre communauté ; leur vaste expérience est un atout formidable pour réaliser avec succès les projets de la municipalité, et pour assurer une gestion responsable de nos budgets.

Pour réussir nos objectifs, nous comptons sur une équipe administrative compétente qui nous accompagne dans l'avancement de nos dossiers et qui est attentive aux requêtes de nos citoyens. Je les remercie pour leur disponibilité.

Merci de votre confiance, de votre fidélité et de votre attachement à notre belle municipalité.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

ANDRÉ LANGLOIS

Conseiller District 1

CHRISTIAN SOULIÈRES

Conseiller District 4

RENÉ DARVEAU

Conseiller District 2

LÉO SOULIÈRES

Conseiller District 5

LOUIS-PHILIPPE HÉBERT

Conseiller District 3

GUY CLOUTIER

Conseiller District 6

RÉUNION DU CONSEIL OUVERTE AUX CITOYENS



- **Mardi 7 juillet 2026**
- **Mardi 11 août 2026**
- **Mardi 1er septembre 2026**
- **Mardi 6 octobre 2026**
- **Mardi 3 novembre 2026**
- **Mardi 1er décembre 2026**



À venir cet automne

July
17

Consultez les dates importantes ci-dessous et notez-les à votre agenda :

- [30 septembre 2026 au 1er janvier 2027 – [Licence de chiens]
- [1er octobre au 5 décembre 2026] – [Lecture de compteur d'eau]
- [9 octobre 2026] – [dernier paiement du compte de taxes]

D'autres informations vous seront transmises au besoin. Restez à l'affût de nos publications !

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi :

8h00 à 12 h00 – 12h45 à 16h00

Vendredi : 8h30 à 12h00

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

7 septembre 2026 : Fête du Travail

12 octobre : Action de grâce

IMPORTANT

Il est de votre responsabilité de vous assurer que vos taxes ont bien été payées aux dates d'échéance prévue.

Également, il est à noter que la

Municipalité ne retourne pas le compte de taxes aux nouveaux propriétaires

lors de l'acquisition d'une propriété. Il est de votre responsabilité de le demander à votre vendeur afin d'acquitter les versements restants s'il y a lieu. Vous pouvez cependant en faire la demande par courriel à l'adresse info@stegenevievedeberthier.ca

VERSEMENT DES TAXES

3e versement : **7 août 2026**

4e versement : **9 octobre 2026**

MODES DE PAIEMENT

Au comptoir : Argent, carte de débit ou chèque au nom de la Municipalité de Ste-Geneviève-de-Berthier ou encore par paiement direct (carte débit seulement).

N.B. Les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Veuillez joindre les coupons de paiement en vous assurant que le numéro de matricule y apparaît.

Par internet ou au comptoir de votre institution financière en inscrivant les chiffres de gauche vers la droite de vote numéro de référence se trouvant sur les coupons de versement de votre compte de taxes.

⚠ ATTENTION ⚠ LA MUNICIPALITÉ NE COLLECTE PAS LA TAXE SCOLAIRE QUI DOIT ÊTRE PAYÉE AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES.

Les municipalités unissent leurs efforts pour assurer la pérennité de l'aréna Joannie Rochette

Berthierville, le 26 mai 2026 – Dans le cadre de leur séance respective du conseil municipal, les municipalités participantes au comité intermunicipal de l'aréna Joannie Rochette ont confirmé des avancées importantes dans le dossier visant à assurer la pérennité de cette infrastructure sportive et récréative à vocation supralocale.

Depuis mars 2026, les municipalités travaillent de façon concertée, avec l'accompagnement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), afin d'explorer des modes de collaboration intermunicipale permettant d'assurer une gestion responsable, équitable et durable de l'aréna.

Des décisions concertées et des gestes concrets

Au cours des dernières semaines, les conseils municipaux ont adopté des résolutions concordantes permettant de poser des gestes structurants, notamment en vue :

- d'actualiser le projet de mise aux normes et de rénovation de l'aréna;
- de soutenir le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);
- de mettre en place des mesures transitoires favorisant l'accessibilité aux activités sportives sur glace.

Une bonne nouvelle pour les usagers et les familles

Dans ce contexte, le comité intermunicipal a formulé une recommandation, adoptée par les conseils municipaux, visant à retirer la surprime d'inscription aux activités de hockey mineur et de patinage artistique à l'aréna Joannie Rochette pour la saison 2026-2027. Cette décision, applicable aux municipalités participantes, constitue un geste fort et concret pour soutenir l'accessibilité aux activités sportives.

Ce nouveau positionnement vient également confirmer le changement de vision qui se dégage du comité intermunicipal. Depuis de nombreuses années, les frais d'exploitation de l'aréna étaient assumés par la Ville de Berthierville, bien que l'infrastructure soit utilisée par des citoyens provenant de plusieurs municipalités. On convient, dorénavant, que des efforts concertés doivent être déployés, afin de préserver cette infrastructure qui fait partie de la vie sociale et sportive de la collectivité.

Les décisions annoncées s'inscrivent dans une approche transitoire, prudente et encadrée, appuyée par des analyses financières et des données auditées. Une première entente de fourniture de services sera établie entre chacune des municipalités participantes et la Ville de Berthierville, afin d'assumer les frais initialement associés à la surprime. Ainsi, les mesures proposées visent à réduire la pression financière sur les familles, à maintenir la participation aux sports de glace et à préserver l'achalandage de l'aréna, dans un esprit d'équité et de solidarité intermunicipale.

Un signal clair aux partenaires gouvernementaux

Par ces actions concertées, les municipalités participantes souhaitent également faire ressortir leur volonté collective d'assurer la pérennité de l'aréna Joannie Rochette et de se positionner comme des partenaires responsables et engagés auprès des instances gouvernementales, notamment du ministère de l'Éducation, responsable du PAFIRSPA.

*« Les municipalités ne demandent pas au gouvernement de sauver l'aréna à leur place. Elles démontrent d'abord, par des gestes concrets et coordonnés, que cette infrastructure mérite d'être soutenue et consolidée »,
souligne le comité intermunicipal.*

D'autres communications suivront afin d'informer la population de l'évolution des travaux et des prochaines décisions structurant l'avenir de l'aréna Joannie Rochette.

Partageons la route cet été !

L'été est enfin arrivé, et avec lui, le plaisir de profiter de l'extérieur ! Sur nos routes et dans nos rues, les piétons, les cyclistes et les familles sont nombreux à se déplacer pour le travail, les loisirs ou simplement pour profiter du beau temps.

Que vous soyez automobiliste, camionneur, motocycliste, cycliste ou piéton, nous avons tous un rôle à jouer pour assurer la sécurité de chacun.

🛑 Les arrêts, les cédez le passage, les limites de vitesse et les passages piétons sont là pour être respectés : ils contribuent directement à la sécurité de tous.

👥 Dans les zones scolaires et les secteurs fréquentés, redoublez de prudence et ralentissez.

🚶 Priorité aux piétons : c'est une obligation, mais aussi un geste de respect et de courtoisie.

Ensemble, faisons de nos rues des lieux sécuritaires et agréables pour tous.

Merci de votre vigilance, de votre patience et de votre collaboration.

Bon été à toutes et à tous !



CONSEILS DE CHARL'EAU

Quels sont les règlements concernant le foyer extérieur ?

Juin 2026

Feux de bois dans un foyer extérieur:

- ✓ Le foyer ne doit pas être installé en cour avant d'un bâtiment.
- ✓ Il doit être situé à une distance minimale de un (1) mètre des limites de la propriété et à une distance minimale de quatre (4) mètres de toute construction, haie, arbustes ou boisé.
- ✓ Le foyer ne peut se trouver sous un arbre ou toute autre végétation.
- ✓ Le foyer extérieur doit être fermé sur toutes ses faces, soit par des matériaux non combustibles ou par un pare-étincelles.
- ✓ Un feu dans un foyer extérieur non conforme est considéré comme un feu à ciel ouvert (voir informations à ce sujet).
- ✓ Le fait de faire un feu ne doit pas nuire à votre voisinage.



POUR PLUS D'INFORMATIONS:



Service de Sécurité Incendie
de la MRC de D'Autray
Division prévention
www.mrcautray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0



NOUVEAUX RÉSIDENTS : INFORMATIONS PERTINENTES CONCERNANT LES ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

Afin de rester bien informés des alertes et des avis importants émis par votre municipalité, nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant à notre service de communication citoyenne.

Si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire, il nous fera plaisir de vous accompagner par téléphone au 450 836-4333 poste 4300.

Chaque citoyen peut personnaliser les alertes et notifications qu'il souhaite recevoir selon ses besoins et ses intérêts.

Vous avez également la liberté de choisir le mode de communication qui vous convient le mieux :

- **appel téléphonique ;**
- **message texte (SMS) ;**
- **courriel.**

Notre municipalité utilise ce logiciel pour vous informer sur les points suivant :

- Sécurité publique (ex. : inondations, alertes météo, avis d'ébullition) ;
- Travaux publics (ex. : fermeture de route, bris d'aqueduc) ;
- Loisirs, culture et vie communautaire (ex. : périodes d'inscriptions, événements spéciaux) ;

Inscrivez-vous dès maintenant pour être bien informé !



CAMP DE JOUR - Veuillez prendre note que les inscriptions pour le camp de jour sont en cours.

Nous vous invitons à consulter le site internet airenfete.com/camps-de-jours/sainte-genevieve-de-berthier/ composer le 514-990-1414 poste 205.

Camp de jour Sainte-Geneviève-de-Berthier

Cet été encore, l'équipe de l'Air en fête est fière de se joindre à la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier pour vous offrir un été au camp rempli de sourires.

l'Air en Fête
Créateur de sourires

Semaines thématiques, piscine, jeux d'eau, plein air, animations spéciales, bricolages, jeux sportifs, récréatifs et collectifs, grands jeux, chansons et plusieurs autres surprises attendent vos enfants.



Le saviez-vous ?

Le camp est admissible au **crédit d'impôt pour frais de garde**, incluant le versement anticipé.

Les inscriptions ouvriront **le 18 mars dès 9 h**. Le camp se déroule sur **8 semaines, du 25 juin au 14 août 2026**, avec une inscription flexible à la semaine. Un service de garde facultatif est offert. Une fête de fin d'été sera organisée à la dernière semaine.

Pour plus d'infos

airenfete.com/camps-de-jours/sainte-genevieve-de-berthier/
514 990-1414 poste 205

CONTRE L'INTIMIDATION CHAQUE GESTE compte!

Des **signes** à surveiller chez un jeune



Un jeune vit peut-être de la violence ou de l'intimidation

- > Son comportement change
- > Peu motivé pour l'école et baisse de ses résultats
- > Est triste, parle peu, est plus secret
- > Son estime de soi diminue et il se dénigre
- > Veut être avec des adultes plus qu'avec des jeunes
- > Arrête d'aller sur internet et de faire les activités qu'il aime
- > Perd souvent ses choses



Si un jeune vit de l'intimidation

L'informer des règles de base:

- > Quitter la scène d'intimidation
- > Ne pas répondre à l'attaque
- > Le dire à un adulte de confiance
- > Demander à un ami de rester avec lui s'il n'est pas en sécurité
- > Trouver une façon d'informer une personne en autorité... avec mon soutien s'il le veut



Comme adulte, je peux le soutenir

- > L'écouter avec calme et respecter son rythme
- > Lui dire que je suis là pour lui et qu'il peut se confier
- > Lui apprendre à s'affirmer et à dire non
- > Lui apprendre à reconnaître la violence et l'intimidation
- > Lui dire que c'est tolérance 0
- > L'aider à nommer ce qu'il vit et ses émotions

Des **indices** qui sont des signes de violence ou d'intimidation

- > Des gestes répétés
- > Une volonté de faire mal
- > Une inégalité dans le rapport de force
- > Le jeune ne va pas bien

Des **formes** de violence et d'intimidation

- > Physique > Verbale
- > Sociale > Matérielle
- > Via les réseaux sociaux



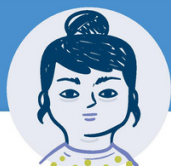
Si un jeune est témoin de gestes d'intimidation

- > Prendre conscience que les auteurs peuvent se sentir plus forts s'ils ont des témoins
- > Vérifier s'il est intimidé
- > Le féliciter de ne pas garder silence
- > Le dire à un adulte en qui il a confiance



Un jeune fait peut-être de l'intimidation

- > Il se retrouve souvent dans des conflits
- > A de l'argent ou des choses qui ne sont pas à lui
- > Valorise la violence
- > Aime diminuer les autres, a peu de regret
- > Réagit vivement à des situations
- > A de la difficulté à faire partie d'un groupe



Comme adulte, je peux le soutenir

- > Lui parler pour comprendre ce qui le motive
- > Échanger sur le respect et l'ouverture à la différence
- > L'aider à mieux gérer sa colère
- > Nommer des actions pour l'aider à régler des conflits



Comme adulte, je peux **agir**

- > Encourager mon jeune à en parler à son enseignant ou à une autre personne de confiance
- > Communiquer avec son enseignant et la direction d'école
- > Faire un suivi des actions qui seront développées
- > Communiquer avec des organismes du milieu
 - > Maison de la famille
 - > Maison des jeunes
 - > Travail de rue
 - > Enfance Libre Lanaudière
- > Et d'autres ressources
 - > Protecteur régional de l'élève
 - > CLSC (Info-social)
- > Avec la police si les faits sont d'ordre criminel

POUR LES JEUNES

Tel-jeunes parents

1 800 263-2266 | www.teljeunes.com

Jeunesse j'écoute

Texte au 68-68-68

Maison des jeunes

rmjq.org/liste-des-maisons-de-jeunes

www.cyberaide.ca

Une initiative de:

Merci à nos partenaires



Inspiré du dépliant du Comité Défi Enfant, de Cible Famille Brandon.

Politique de location de la salle du chalet des loisirs

La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier met à la disposition de ses citoyens la salle du chalet des loisirs pour la tenue de diverses activités et événements.

D'une capacité maximale de 50 personnes, cette salle peut-être réservée pour différentes occasions, notamment :

- Baptêmes ;
- Retrouvailles ;
- Fêtes familiales ;
- Réunions ;
- Activités communautaires ;
- Et autres événements similaires.

Afin de répondre à vos besoins, la salle est équipée d'un réfrigérateur, d'un micro-ondes et d'une cuisinière.

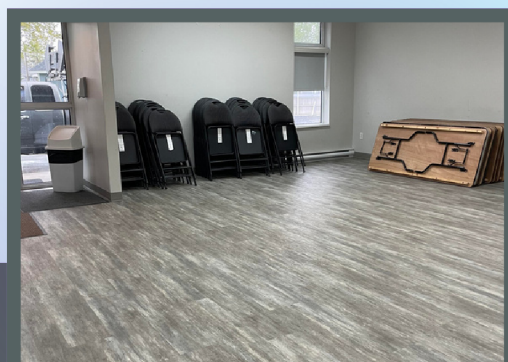
Un dépôt de 20 \$ est exigé pour le prêt de chaque clé. Les documents requis ainsi que les modalités de location seront remis lors de la signature du contrat.

Tarifs de location

- **Résidents de Sainte-Geneviève-de-Berthier : 125 \$**
- **Non résidents : 250 \$**

Pour toute information supplémentaire ou pour effectuer une réservation, veuillez communiquer avec le **bureau municipal au 450 836-4333 poste 4300.**

Veuillez prendre note que toute activité comportant la vente ou le service d'alcool nécessite l'obtention d'un permis approprié délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). Il est de la responsabilité du locataire de s'assurer que toutes les autorisations requises sont obtenues avant la tenue de l'événement.



ACTIVITÉS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE A SA PAGE FACEBOOK - SUIVEZ-LA ET SOYEZ INFORMÉS DES ACTIVITÉS, DES ÉVÉNEMENTS, AINSI QUE DES NOUVEAUX ARRIVAGES DE LIVRES.



Les rayons de la bibliothèque se sont parés de belles nouveautés! Venez découvrir nos suggestions de lecture : romans, aventures et découvertes n'attendent que vous. Après tout, voyager par les livres est le seul voyage sans valise à préparer !

Nouveautés adultes :

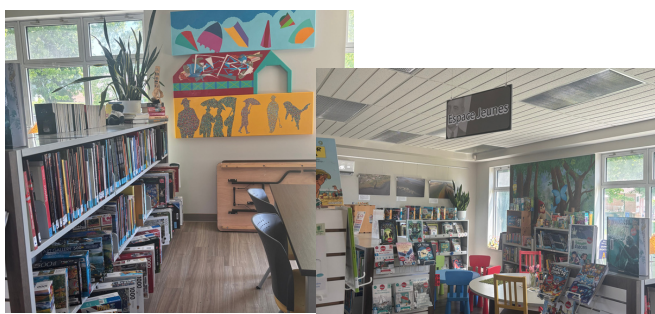
- L'intruse de Freida McFadden
- Les Grues volent vers le sud de Lisa Ridzén
- Kabasa de Michel Jean
- Y'a d'la joie de Michel Rabagliati
- Les morts ne chantent pas de Jussi Adler Olsen
- Ce que je sais de toi d'Éric Chacour
- Juste après Dien, il y a papa d'Éric-Emmanuel Schmitt



Pour les plus grands :

- Super Chien 14 de Dav Pilkey
- L'Univers des un Ninja, le Livre Oublié de Alex A.
- Plusieurs nouveaux tomes de la série One Piece

Pour les petits : plusieurs titres de la collection Catimini et de la collection Turquoise



Suivez nos différents événements et activités thématiques :

- ateliers de littérature ;
- café-discussion ;
- bricolage.

HEURES D'OUVERTURE

MARDI DE 13H30 À 18H00
MERCREDI DE 9H30 À 12H00
JEUDI DE 13H30 À 18H00
SAMEDI DE 9H30 À 12H00

391, RANG DE LA RIVIÈRE-BAYONNE SUD
SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER
450 836-4333 POSTE 4304

AVANT DE CREUSER, VÉRIFIEZ!

VOUS PRÉVOYEZ INSTALLER UNE CLÔTURE, AMÉNAGER UNE PISCINE, PLANTER UN ARBRE OU RÉALISER DES TRAVAUX D'EXCAVATION SUR VOTRE PROPRIÉTÉ ?

AVANT DE COMMENCER, ASSUREZ-VOUS DE VÉRIFIER LA PRÉSENCE DE RÉSEAUX SOUTERRAINS.

Des infrastructures essentielles comme les lignes de télécommunications, les câbles électriques ou les conduites de gaz peuvent être enfouies sous votre terrain. Les endommager peut entraîner des risques pour votre sécurité, des interruptions de service et des coûts importants.

Vous avez un projet en tête?

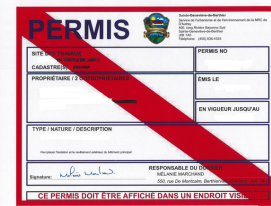
Il est important de vérifier si un permis ou un certificat d'autorisation est requis avant de débiter les travaux.

UN SIMPLE GESTE PEUT ÉVITER BIEN DES PROBLÈMES :

- Vérifiez l'emplacement des réseaux souterrains avant de creuser.
- Planifiez vos travaux en toute sécurité.
- Protégez votre famille, vos voisins et les infrastructures publiques.

URBANISME

Mme Mélanie Marchand
inspectrice en urbanisme et en environnement
450 836-7007 POSTE 2513
Courriel : mmarchand@mrcautray.qc.ca



Qui dit saison estivale dit retour de la Patrouille Verte !

Notre équipe, composée de trois agents de sensibilisation, sillonnera les différents secteurs de vos villes et municipalités, afin de vous conseiller dans le tri de vos déchets et vous parler de compostage domestique.

Leur travail permet chaque année de rappeler les bons gestes à adopter pour effectuer une saine gestion des matières résiduelles et ainsi de réduire la quantité de matière envoyée à l'enfouissement.

Accueillez-les chaleureusement lorsque vous les verrez et n'hésitez pas à leur poser des questions !



INSTALLATIONS SEPTIQUES: SAVIEZ-VOUS QUE ...



La vidange des fosses septiques sur le territoire de la MRC de D'Autray est effectuée selon les résultats de la mesure des écumes et des boues, réalisée par des techniciens qualifiés. Cette méthode permet d'assurer un entretien adapté aux besoins réels de chaque installation.

Pour en savoir plus

Visitez la section « Installations septiques » du site de la MRC de D'Autray pour obtenir toute l'information sur le programme de mesure et de vidange des fosses septiques.

Des outils pratiques à votre disposition

- ✓ Conseils d'entretien et de dépannage
- ✓ Marche à suivre en cas de débordement d'une fosse septique
- ✓ Instructions illustrées pour nettoyer un préfiltre ou dégager certains bouchons
- ✓ Informations sur le fonctionnement des installations septiques

Un entretien adéquat de votre installation contribue à la protection de l'environnement et à la préservation de nos ressources en eau.

Consultez votre dossier en ligne

Grâce à la cartographie interactive des installations septiques, vous pouvez connaître :

- la date de la dernière mesure des écumes et des boues ;
- la date de la dernière vidange effectuée ;
- l'année prévue pour la prochaine mesure ;
- le type d'installation septique de votre propriété.

La recherche peut être effectuée par adresse, matricule, numéro de lot ou numéro de fosse.

 **Téléphone : 450 836-7007, poste 2545**

Ce poste est une boîte vocale partagée permettant à l'équipe responsable des installations septiques de traiter efficacement les demandes et de vous offrir un suivi adapté à votre situation.

 Courriel : infobfs@mrcautray.qc.ca

 Formulaire de contact en ligne :
www.mrcautray.qc.ca/formulaire-de-prise-de-contact-pour-votre-installation-septique/



N'oubliez pas que notre **zone de rencontre neutre** est accessible en tout temps pour vos échanges entre particuliers. **Sous surveillance vidéo en continu**, elle offre un environnement sécuritaire et rassurant pour effectuer **vos transactions en toute confiance**. Privilégiez cet espace pour vos échanges et contribuez à assurer votre sécurité et celle de tous.

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

400, RANG DE LA RIVIÈRE-BAYONNE SUD
SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER, QUÉBEC. J0K 1A0
450 836-4333 POSTE 4300

